

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION  
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

**Séance** : 2 mars 2023  
**Numéro** : 7  
**Objet** : Amortissements

L'an deux mille vingt-trois,  
Le deux mars,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 17 février 2023, se sont réunis à la Mairie de Baraqueville – 12160 BARAQUEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
13 membres présents, 8 membres représentés, 6 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER, Jean-François VIDAL.

**Membres représentés** : Valérie ABADIE-ROQUES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Christine PRESNE, Thierry SERIN.

**Membres absents** : André BORIES, Anne CALMELS (excusée), Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu la délibération du 23/09/2021 décidant le passage à la M57,  
Vu la délibération du 23/03/2017 portant modification des durées d'amortissement,  
Vu la délibération du 15/03/2022 décidant les durées d'amortissement,

Monsieur le Président propose de compléter la liste actuelle et de créer un tableau pour plus de clarté :

<b>Immobilisations incorporelles</b>		
	Toute immobilisation incorporelle dont le montant est inférieur ou égal à 500€	1 an
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5 ans
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans
205	Concessions et droits similaires , brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaire	2 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>		
	Toute immobilisation corporelle dont le montant est inférieur ou égale à 500€	1 an
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
21828	Autres matériels de transports	5 ans
21838	Autre matériel informatique	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans
13	Les subventions d'investissement seront amorties au même rythme que le bien qu'elle a financé	

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il convient de réaliser l'amortissement au prorata temporis.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour,

**DECIDE** d'approuver les durées d'amortissement sus-mentionnées,

**MANDATE** le Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Le Président du S.M.I.C.A**

*Acte dématérialisé*

**Jean-Louis GRIMAL**